

Procès-verbal de l'Assemblée générale

du

Vélo Club Barreau de Genève

tenue le jeudi 20 février 2020 à 19h30 le Radar de poche, rue des Chaudronniers 8, 1204 Genève

Présences: selon liste annexée

Ordre du jour :

- 1. Salutations, mot de bienvenue
- 2. Désignation des scrutateurs
- 3. Adoption de l'ordre du jour
- 4. Rapport du comité pour l'année 2019
- 5. Rapport du trésorier pour l'année 2019
- 6. Approbation des comptes et décharge du comité
- 7. Modification des statuts
- 8. Discussions sur les activités de l'association pour l'année 2020
- 9. Budget pour l'année 2020 (y compris décision sur les cotisations)
- Élections de nouveaux membres du comité
- 11. Election d'un contrôleur des comptes
- 12. Divers

* * * *

1. Salutations, mot de bienvenue

La Présidente débute l'assemblée en souhaitant la bienvenue à tous les membres et en se réjouissant de leur présence à cette première assemblée générale du Vélo Club Barreau de Genève (VC Barreau), lors de laquelle un certain nombre de décisions d'importance doivent être discutés.

2. Désignation des scrutateurs

M. Mattia Deberti est désigné scrutateur de la présente assemblée.

3. Adoption de l'ordre du jour

La Présidente distribue l'ordre du jour (qui avait déjà été communiqué aux membres en annexe à la convocation à la présente assemblée) et propose d'y apporter une modification en ajoutant le point suivant :

« 7b. Désignation d'un membre honoraire ».

La Présidente explique que cette modification est un complément au point 7, lors duquel il sera proposé de modifier les statuts pour y prévoir le statut de membre honoraire.

L'ordre du jour de la présente assemblée est adopté à l'unanimité des membres présents, avec la modification proposée.

4. Rapport du comité pour l'année 2019

Se faisant porte-parole du comité, la Présidente se réjouit des beaux succès atteints par le VC Barreau durant cette première année d'activité. Près de 15 personnes sont déjà membres, parmi lesquels la plupart sont certes avocats, mais dont certains travaillent au Pouvoir judiciaire ou comme personnel administratif au sein d'Etude, ce qui assure une certaine mixité, comme souhaité par les fondateurs. Des ensembles (maillots et cuissards) aux couleurs du club ont été conçus, reçus et distribués à tous les membres qui les portent fièrement aux quatre coins du monde. Des partenariats intéressants ont rapidement pu être mis en place avec MERIDA Bike Store, GP Fiduciaire et Powerwatts qui tous apportent un important soutien au club et/ou à ses membres. De belles sorties ont été organisées tout au long de l'année 2019 et le comité est impatient de découvrir les aventures que l'année à venir réserve au VC Barreau!

5. Rapport du trésorier pour l'année 2019

M. Baptiste Favez, Trésorier, présente les comptes et le bilan pour l'exercice 2019 (en annexe).

S'agissant des recettes, il relève que parmi les 13 membres du Club (au 31 décembre 2019), deux doivent encore acquitter leurs cotisation 2019. Il souligne le don significatif de GP FIDUCIAIRE, lequel a rendu possible l'achat des équipements du Club.

Le trésorier indique que la dépense principale pour l'année écoulée consiste dans l'acquisition des maillots du club et précise qu'à ce jour, 14 équipements complets ont été distribués aux membres et 16 restent en stock.

Il conclut en relevant que les comptes au 31 décembre 2019 laissent apparaître un bénéfice de 1'203.75 CHF, lequel permet d'envisager sereinement l'avenir du club après une première année d'activité.

6. Approbation des comptes et décharge du comité

Les membres présents prennent connaissance des comptes et, sur la base du rapport du trésorier pour l'année 2019 (pt 5 *supra*), les approuvent à l'unanimité et donnent décharge au comité.

7. Modification des statuts

La Présidente propose de modifier les statuts comme suit, afin d'y prévoir le statut de membre honoraire :

3. Membres (modifié)

3.1. L'Association ne connaît qu'une seule catégorie de membres actifs (Membre-s).

[...]

3a. Membres honoraires (nouveau)

- 3a.1. L'Assemblée générale peut désigner des membres honoraires (Membre-s Honoraire-s).
- 3a.2. Peuvent avoir la qualité de Membres Honoraires les personnes qui avaient la qualité de Membre et dont l'activité a contribué de façon significative au développement de l'Association et aux activités de celle-ci.
- 3a.3. Les Membres Honoraires n'ont pas de droit de vote et sont exemptés de l'obligation de verser la cotisation annuelle, mais sont néanmoins invités aux activités et événements de l'Association.

La Présidente explique que cette proposition de modification s'explique par la volonté du comité de pouvoir reconnaître un statut particulier à M. Simone Schürch, membre-fondateur du VC Barreau et co-président durant la première année d'activité, forcé de quitter le club en raison de son déménagement dans le canton de Zurich.

La modification des statuts proposée est acceptée à l'unanimité des membres présents. La nouvelle version des statuts est jointe au présent procès-verbal.

7b. Désignation d'un membre honoraire

En complément au point 7 *supra*, M. Simone Schürch est désigné membre honoraire du VC Barreau à l'unanimité des membres présents.

8. Discussions sur les activités de l'association pour l'année 2020

La Présidente explique que pendant l'année écoulée, les sorties du dimanche matin n'ont eu qu'un succès relatif, contrairement aux sorties organisées sur la pause de midi auxquelles plus de membres ont participé. Le partenariat avec le studio Powerwatts est une réussite, puisque plusieurs membres s'y retrouvent tous les mercredis soir, ce qui a permis de faire perdurer les activités du VC Barreau durant la saison hivernale.

Pour l'année à venir, la Présidente propose de continuer à se retrouver une fois par mois sur le week-end, car l'on peut alors organiser des tours plus longs que durant la semaine. Il est toutefois convenu que cette sortie du week-end sera désormais organisée le samedi matin.

Il est en outre proposé de maintenir la « tradition » de se retrouver les mercredis soirs, à Powerwatts tant que les journées sont courtes, puis en organisant des sorties hebdomadaires à l'extérieur lorsque la météo et les températures le permettront. Des sorties sur la pause de midi pourront également être fixées.

En outre, il est rappelé que chacun peut volontiers proposer des sorties spontanées sur le groupe WhatsApp, dont la majorité des membres fait partie.

9. Budget pour l'année 2020 (y compris décision sur les cotisations)

Le Trésorier propose à l'Assemblée le projet de budget 2020 qu'il a élaboré (en annexe).

S'agissant des recettes, le Trésorier propose de fixer la seconde cotisation des membres (laquelle ne donne pas droit à l'équipement complet) à CHF 50.-. Cela devrait avoir pour effet de réduire les recettes liées aux cotisations à CHF 900.- en 2020 (13x50.- + 1x250.- nouvelle membre). Au jour de l'assemblée générale, le

comité ignore si GP FIDUCIAIRE renouvellera son soutien, raison pour laquelle le poste « dons » est prudemment fixé à CHF 0.-. La possibilité de solliciter un financement de l'ODAGE est évoquée.

Au poste des dépenses, le Trésorier propose de prévoir l'acquisition d'équipement aux couleurs du club (par ex. gourdes) pour un montant de CHF 500.-. Les coûts du site Internet et les frais bancaires devraient rester stables en 2020. Enfin, le poste « événement » correspond aux dépenses liées à l'assemblée générale 2020.

Le budget proposé prévoit un bénéfice de CHF 57.08.

Le budget 2020 proposé par le Trésorier est adopté à l'unanimité des membres présents.

A l'unanimité, l'Assemblée décide de fixer la seconde cotisation des membres (laquelle ne donne pas droit à recevoir un équipement complet) à CHF 50.-.

10. Élections de nouveaux membres du comité

La Présidente explique qu'en raison de la défection de M. Tobias Sievert (en tout début de saison), puis de M. Simone Schürch, le comité ne compte aujourd'hui plus que deux membres, alors qu'il devrait être composé d'au moins trois personnes, selon l'art. 7.2 des statuts.

M. Timothée Reymond se porte candidat et est élu au comité à l'unanimité des membres présents moins une abstention (la sienne).

Conformément à 7.4(a) des statuts, le comité se chargera de la répartition des tâches en son sein et de la désignation du Président ainsi que du Vice-Président.

11. Election d'un contrôleur des comptes

La Présidente explique qu'en vertu de l'art. 8 des statuts, un contrôleur au moins doit être élu en tant qu'organe de contrôle des comptes, avec pour compétence la vérification de la gestion financière du VC Barreau et la présentation d'un rapport à l'assemblée générale.

M. Olivier Adler se porte candidat et est élu en tant que contrôleur des comptes pour l'année 2020 à l'unanimité des membres présents moins une abstention (la sienne).

12. Divers

La Présidente rappelle que le VC Barreau compte quatorze membres à ce jour et que le but est évidemment de rassembler un maximum d'amateurs de vélo travaillant dans le milieu juridique du canton de Genève.

A cet effet, le comité continuera à publier des annonces dans Les Essentielles, environ deux fois par année (au printemps et en automne). Chaque membre est toutefois encouragé à être proactif et à parler du club dans son entourage, car le bouche-à-oreille est la meilleure manière de convaincre de nouvelles personnes à rejoindre le club.

Aucun membre ne souhaitant prendre la parole pour le surplus, l'assemblée est clôturée à 20h. Elle est suivie d'un apéritif convivial, auquel participe M. Daniel Girard qui représente notre sponsor MERIDA Bike Store – M. Georges Gard (GP Fiduciaire) ainsi que Mme Mélodie Mazur et M. Jérôme Coppel (Powerwatts) ayant expressément demandé au comité d'excuser leur absence.

Laure-Lye Pillonel, Présidente

Baptiste Favez, Trésorie

Annexes: ment.